

COMITE SCIENTIFIQUE

Définition :

Le Comité Scientifique est une commission permanente, créée par le Conseil d'Administration selon ses prérogatives énoncées dans les statuts [Titre IV, art 8]. Ses membres, pris parmi les administrateurs, sont élus, après chaque renouvellement, par le Conseil d'Administration.

Il a pour objet de mettre en œuvre la Recherche au sein de l'UFUTA.

Il est constitué de deux membres de droit : Président et Trésorier, et de membres élus.

Composition actuelle :(en date du 12 mai 2011)

Membres de droit :	Mme DAVID-SCIARA Françoise , <i>Présidente de l'UFUTA</i> Mr LE POTTIER André , <i>Trésorier de l'UFUTA</i>
Membres élus :	Mr LE GALL Yvon , <i>Président du Comité Scientifique</i> ; Mr ARNOULD Jacques Mmes RISS-COLY Marie-Denise , URVOY Jeanne ;

Tâches ordinaires :

- Pilotage des Prix de la Recherche
- Pilotage de la Recherche sur un thème commun pluriannuel commun.
- Etude et sélection des ouvrages présentés pour les Prix de la Recherche (Jury).
- Etude et sélection des ouvrages présentés pour les Prix "Plumes d'Or et d'Argent" (Jury).
- Rôle de conseil et d'aide pour toute activité de Recherche au sein des UTA-UIA-UTL